

ÉLECTIONS  
2014  
cgt

la  
cgt

👉 Le 4 décembre 2014,  
ne vous abstenez pas,  
exercez votre citoyenneté  
au travail !

**Votez pour les listes CGT  
aux GTE, CAPL, CAPD.**

GTE  
CAPL  
CAPD

👉 En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT,  
vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es  
qui porteront vos revendications tant localement que nationalement,  
qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



**BULLETIN DE CONTACT  
ET DE SYNDICALISATION**

**Vous pouvez  
aussi adhérer  
en ligne sur  
[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)**

**Je souhaite prendre contact  me syndiquer**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : .....

Etablissement : .....

**Fédération CGT Santé et Action Sociale  
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX  
[orga@sante.cgt.fr](mailto:orga@sante.cgt.fr) - Tel : 01 55 82 87 65 ou 87 59**

Ne pas jeter sur la voie publique

**La création  
du Statut médical de  
SAGE - FEMME  
DES HÔPITAUX ouvre  
des perspectives  
d'avenir vers  
une réelle  
reconnaissance  
professionnelle  
à gagner ensemble !**

ÉLECTIONS  
2014  
cgt

GTE

CAPL

CAPD

👉 **Quelques éléments historiques**

Entre 2010 et 2011, la CGT a invité l'ensemble des organisations syndicales de la FPH, les deux syndicats professionnels et l'ensemble des associations des sages-femmes ainsi que le Conseil National de l'Ordre des sages-femmes, à travailler sur notre cœur de métier afin d'établir ensemble une plateforme revendicative autour de notre rôle majeur de pivot dans la périnatalité et défendre la reconnaissance de notre profession médicale.

**A cette occasion, nous avons organisé ensemble deux grandes manifestations nationales autour du thème : « Une femme, Une sage femme ».**

Des discussions ont pu s'ouvrir sous le ministère de Xavier Bertrand et les sages-femmes libérales ont pu négocier l'augmentation des tarifs de leurs actes, tarifs qui ont un impact important pour la valorisation du travail des sages-femmes des hôpitaux.

Alors que s'engageait un début de pourparlers autour du statut spécifique des sages-femmes des hôpitaux, un certain nombre de partenaires ont fait scission.

Dans ce climat, les pourparlers ont été rompus par le Ministère qui souhaitait un accord des professionnel-les pour ouvrir des négociations. Le changement de gouvernement est passé par là...

A l'automne 2012, alors que les discussions étaient au point mort, la CGT, à l'initiative de son collectif national, a invité l'ensemble des organisations représentatives de la Fonction Publique Hospitalière à une réunion de concertation afin de demander l'ouverture de négociations salariales et statutaires.



**SAGE-FEMME**

**Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité**



## 👉 La dernière période

En Mai 2013, l'intersyndicale organisait un rassemblement devant le ministère et était reçue par le cabinet de la ministre Marisol Touraine.

La promesse d'ouvrir des négociations salariales et statutaires fut suivie d'effet.

L'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique Hospitalière recevait en septembre, une invitation pour une première réunion le 13 /11/2013.

Dès Octobre, une grande partie des sages-femmes et étudiants sages-femmes en souffrance se sont mis en mouvement sur des revendications « mouvantes » au départ, qui se sont révélées être essentiellement la demande de sortie de la Fonction publique pour l'obtention d'un statut de Praticien.

Le 13 novembre, comme initialement prévu, une première proposition de revalorisation salariale insuffisante a été mise sur la table et rejetée en bloc par vos représentants syndicaux.

La suite fut un véritable déchirement de la profession, mais au sein des sages-femmes des hôpitaux, c'est le doute qui s'est installé quant à la légitimité de cette revendication PH.

Marisol Touraine, en fin stratège, a laissé pourrir le mouvement et n'a

donné sa feuille de route que le 4 mars 2014, ouvrant à ce moment-là, enfin, des négociations statutaires et salariales sur la base du rapport Couty, et créant le statut médical des sages-femmes des hôpitaux dans la Fonction Publique Hospitalière.

Dans le contexte de déchirement lié à l'épuisement et à la désillusion des sages-femmes, et devant l'absence d'un rapport de force massif, les négociations n'ont pas donné pleinement satisfaction.

Les projets de décrets ont été rejetés par la majorité des organisations syndicales. Pour autant, le gouvernement les fera appliquer !



**C'est tous ensemble, autour d'une plateforme claire et juste, que nous pourrons faire avancer la reconnaissance de notre profession médicale !**

## La CGT revendique toujours la création d'une filière médicale dans la Fonction Publique Hospitalière même si le ministère s'y oppose

→ La CGT revendique pour les sages-femmes un grade de clinicienne, linéaire et sans barrage sur une durée de 30 ans, ainsi qu'un deuxième grade de Coordination pour les Sages-femmes assistant des chefs de pôle et responsables médicales des structures internes de physiologie.

→ La CGT dénonce la liste nationale de 200 emplois sur une seule logique comptable ; ce grade doit être accessible dans les maternités de tous les niveaux.

→ La CGT revendique toujours la réévaluation indispensable des bornages indiciaires.

→ La CGT se bat encore pour la création de structures internes de prise en charge de la physiologie dans les hôpitaux : «Premier recours hospitalier».

→ La CGT réclame toujours la révision des décrets de périnatalité de 98. L'amélioration des conditions de travail des sages-femmes ne peut passer que par cette révision à la hausse. La CGT demande que ces effectifs concernent tous les secteurs de maternité et non la seule salle de naissance ainsi que tous les personnels travaillant en maternité.

→ La CGT demande toujours un statut Universitaire pour les sages-femmes enseignants et les directeurs d'école, avec une grille de salaire correspondant à leurs qualifications et à leurs missions.

→ La CGT demande la titularisation de tous les contractuel-le-s et un moratoire sur les fermetures de maternité.

## 👉 RIEN N'EST DÉFINITIVEMENT JOUÉ !

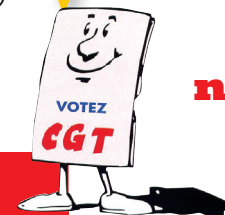
→ La CGT exige l'ouverture de négociations sur le régime indemnitaire des sages-femmes et faire reconnaître la discrimination salariale hommes-femmes dont nous sommes l'objet.

→ Ne renouvelons pas les erreurs qui ont entraîné un affaiblissement du rapport de forces.

→ Toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans la plateforme revendicative de la CGT doivent nous rejoindre et donner de la voix.

Le 4 décembre 2014,

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !**



**Ensemble, nous sommes plus forts !**

**Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité** →